

Objet. : délégation de signature
Directeur du LGCgE

Ville

ARRETE N° 201

Le Président de l'Unive

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles

Vu les statuts de l'Université Lille 1 ;

Arrête

Article 1 :

Délégation de signature est accordée, à compter du
Directeur du Laboratoire Génie Civil et Géo Environn

- D'engager, liquider et mandater, au nom du P
entrant dans le cadre de l'exécution propre à so
accordés budgétairement par l'établissement, aux c
compris ceux gérés par le SAIC ;
- D'émettre et de signer les seuls ordres de m
l'université au laboratoire concerné et liés au fin
laboratoire ; cette délégation étant accordée sous
déléguées, du directeur de la composante d'aff
d'autorisation d'absence ;
- D'engager et liquider les frais de mission des persc

Article 2 :

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage sur le
dans les locaux de l'Université.

Spécimen de signature
valant visa de la présente délégation

Isam SHAHROUR

